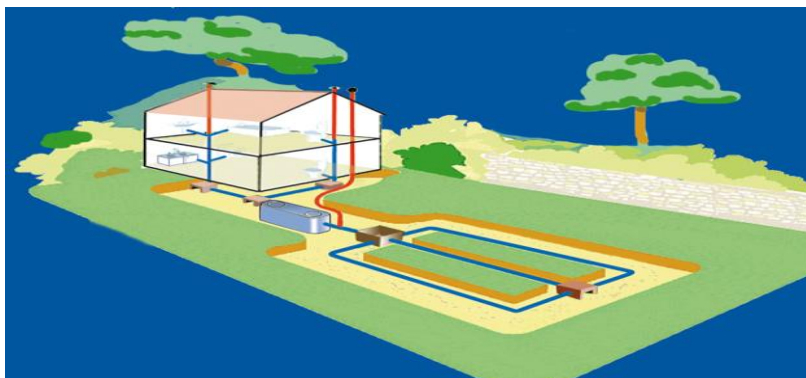


SMAEPA ENTRE BRESLE ET YERES

Prix et Qualité du Service Public

Service de l'Assainissement Non Collectif

RAPPORT ANNUEL 2025



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025
conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales
et au décret du 02 mai 2007

**Etabli par le SMAEPA
« Entre Bresle et Yères »**

2025

**Document établi
le 20 Avril 2026**

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

☐ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SMAEPA ENTRE BRESLE ET YERES regroupe les communes de AUBEGUIMONT, AUBERMESNIL-AUX-ERABLES, CAMPNEUSEVILLE, DANCOURT, FALLENCOURT, FOUCARMONT, GRANDCOURT, HODENG-AU-BOSC, NESLE-NORMANDEUSE, PIERRECOURT, PREUSEVILLE, REALCAMP, RETONVAL, RICHEMONT, SAINT-LEGER-AUX-BOIS, SAINT-LEGER-SUR-BRESLE, SAINT-MARTIN-AU-BOSC, SAINT-RIQUIER-EN-RIVIERE, VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE ET VILLERS-SOUS-FOUCARMONT.

Toutes ces communes sont concernées par la compétence assainissement non collectif.

☐ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

☐ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

- le contrôle des installations
- la réhabilitation des installations
- l'entretien des installations et le traitement des matières de vidanges suite la réhabilitation de l'installation

☐ CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- Abonnés du service

Le service public d'assainissement non collectif dessert **1 019** habitants pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 6 885 (*recensement 2023*).

• Répartition des abonnés par commune :

AUBEGUIMONT	15
AUBERMESNIL-AUX-ERABLES	21
CAMPNEUSEVILLE	75
DANCOURT	124
FALLEN COURT	99
FOUCARMONT	42
GRANDCOURT	61
HODENG-AU-BOSC	10
NESLE-NORMANDEUSE	60
PIERRECOURT	19
PREUSEVILLE	85
REALCAMP	22
RETONVAL	105
RICHEMONT	226
SAINT-LEGER-AUX-BOIS	1
SAINT-LEGER-SUR-BRESLE	1
SAINT-MARTIN-AU-BOSC	123
SAINT-RIQUIER-EN-RIVIERE	86
VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE	63
VILLERS-SOUS-FOUCARMONT	3
Total des abonnés	1 241

☐ MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		Exercice 2025	
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI	
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI	
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI	
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	OUI	
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	OUI	

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

☐ MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	176 €	176 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	176 €	176 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	40 €	40 €
Compétences facultatives		
Redevance entretien suite à la réhabilitation des ANC	0.70 € /m3 consommés	0.74 € /m3 consommés

☐ RECETTES

	Exercice 2025					
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	25 711.33 €		25 711.33 €			
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €	9 856.00 €		9 856.00 €			
Redevance entretien suite à la réhabilitation des ANC	1 012.62 €		1 012.62 €			

INDICATEURS DE PERFORMANCE

☐ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	605	661
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	19	15
Nombre d'installations contrôlées non conformes	20	23
Nombre d'installations conformes depuis la création du service	163	178
Taux de conformité en %	26.94 %	26.93 %